	Genre du véhicule Camion - châssis	Marque M A N	т <sub>уре</sub> 12230 F	•	Fiche d'homologation no CH 3524 17
MOYENS D'IDENTIFICATION "12230 F" sur plaquette du constructeur, à droite vers le marche "12230" sur grille du radiateur "114" devant le No du châssis  Numéro du châssis frappé à droite, à l'avant latér, sur longeron et sur plaquette du constru Signe d'identification du moteur frappé "2250 Hill 2" à gauche, à l'avant sous couv. Later, soupapes Constructeur M.A.N. AG. München (D) Importateur ALFAG, Schlieren					
		AV 1980 AR 1710 G 17,45 DR 18,00  /(	A vide Charge utile Total Garantie fabr Dimens. pneu Charge p. ess	selon c selon c 6000 s 11.00-20 ieu 6500	Name

EQUIPEMENT §)	Equipement électriqueV	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION			
Feux de route 2/	BOSCH_K11713 Avertisseur optique oui	Genre du véhicule Camion			
	2/Bilux, as. Feux de position 2/ds.phares				
Feux de gabarit <u>2/</u>	séparés Feux de brouillard sur demande	Châssis n <sup>o</sup> (selon véhicule)			
	électrique (1-ton) Niv. sonore 92 dB/A **				
Essuie-glace 3/	<u>électriques</u> Lave-glace Oui	Forme de la carr. selon véhicule			
Feux arrières 2/	BOSCH K33330 Catadioptres 2/ sép. Ø 70				
Feux stop 2/	séparés Feux de recul	Places ass. : Total 3 avant)			
Eclair, plaque contr.	1/comb. à gauche Plaque forme haute/oblongue	Poids à vide Sel.bull. Carburant D			
	de chaque côté Indic. vitesse km/h, +	Poids à vide sel.bull. Carburant D to sage cv 54.45 Cylindrée 10689 cm <sup>3</sup>			
Indic. direction cliga	. 4/av.témoin (tachygr.cpte-tours	Poids total 16000 Poids de			
Av orange	latér AR orange	l'ensemble			
Avert. clign. 2/	lampe-tém. Lampes de travail				
Feux complémentaire	es;				
REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. expertisé: 114 0247 0246					

\*) <u>Transmission</u>: Boîte ZF à crabots, sur demande avec boîte complémentaire 2 x 6 = 12 vitesses. ou boîte à 6 vit. synchronisées.

Empattements 3500, 3800, 4500, 4800 et 5000 mm.

Contrôler dimensions et diamètre de braquage.

- §) Equipement : A contrôler lors de l'expertise individuelle.
- \*\*) Régime du moteur 2200 t/m ; à contrôler lors de l'expertise d'admission. Les vhc. équipés d'un dispositif avertisseur à air comprimé doivent être contrôlés sur ce point lors de l'expertise d'admission (admissible 104 dB/A)

Lieu et date de l'expertise
Schlieren, 22.5.69
Berne, 16.8.1968/22.5.1969

+) Modèles :

La commission d'expertise